

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15 septembre 2016			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission législative		Lié à :(obligatoire) ad 16.017
Titre : Amendement au projet de loi sur la publication des actes officiels (LPAO)		
Contenu :		
Article 2, alinéa 1 ; alinéa 2 (nouveau)		
<sup>1</sup> La publication au sens de la présente loi, <u>sur le site Internet de l'État</u> , est effectuée de manière numérique.		
<sup>2</sup> <u>Le Conseil d'État fixe les modalités d'accès.</u>		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Pierre-André Steiner, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :